ACCÈS DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

HANDICAP MOTEUR

Les locaux de l'AFDN ne disposent pas de tout l'équipement permettant aux personnes à mobilité réduite d'accéder à toutes les salles. Un escalier est présent et il n'y a pas d'ascenseur. Cependant, nous pouvons organiser la formation dans une salle à l'extérieur accessible PMR, à proximité du siège (moins de 10 minutes à pied). Les formations en régions ont principalement lieu dans des établissements hospitaliers qui sont accessibles aux personnes en situation de handicap.



L'AFDN dispose de tous les équipements permettant d'augmenter la visibilité d'une personne atteinte d'un handicap visuel (vidéoprojecteur et possibilité de zoomer sur le texte). La taille de la police peut également être augmentée sur les documents papiers livrés par les formateurs.

Un temps supplémentaire peut être accordé aux personnes atteintes d'un handicap visuel ou d'une dyslexie, lors des exercices, des cas pratiques.

EXAMENS ET CERTIFICATIONS

L'AFDN est un organisme de formation qui délivre des formations courtes, cœur de métier mais ne délivre pas de certifications.

Cependant, à l'issue de la formation, une attestation de formation vous sera remise.







